



**CD51**  
Comité  
Départemental  
Marne

## **TOUR JUNIOR CD51 2022**

### **OBJECTIFS**

Faire découvrir à de jeunes joueurs U10/U12 la compétition hors de leurs clubs sur les golfs du département.

### **CALENDRIER**

Dimanche 13 mars – UGOLF REIMS BEZANNES 51

Dimanche 20 mars – GOLF DU CHARDONNAY – VERTUS 51

Dimanche 27 mars – GOLF DE REIMS - GUEUX 51

Samedi 02 avril – GOLF DE MOURMELON 51

Dimanche 24 avril – GOLF DE CHAMPAGNE – VILLERS AGRON 02

Samedi 07 mai – GOLF DE LA GRANDE ROMANIE 51

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Epreuves ouvertes aux joueurs U10 U12 garçons ou filles, licenciés dans une Association Sportive affiliée à la ffgolf, et dont le club se trouve dans le Département de la marne et par dérogation aux licenciés du golf de Champagne (02) et du Golf des Poursaudes (08).

Les catégories sportives prises en compte sont celles de l'année en cours (année civile).

Chaque joueur doit attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible dans l'espace licencié (sur le site de la ffgolf). Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions.

### **FORME DE JEU ET CATEGORIES**

STROKEFORD blindé à 9 coups maximum

Catégories : U10/U12 non-classés garçons et filles

Drapeau jaune exigé ou niveau minimum de jeu en compétition validé par son professeur de golf

### **DEPARTS ET REPERES**

Départs en shot gun ou étalés (au choix du club recevant)

Repères avancés : Orange (Drapeaux) ou Pitch and Putt (au choix du club recevant)

## **ENGAGEMENTS ET INSCRIPTIONS**

L'inscription des joueurs peut se faire sur l'adresse mail du CD51 ou sur l'Extranet ou via le lien facebook.  
Inscriptions : au plus tard le mercredi 18h00 précédant la compétition.  
Les balles de practice, les droits de jeu et les greenfees sont offerts par le club recevant

## **PRECISIONS**

Epreuve non-fumeur, ainsi que pour les adultes accompagnants  
Pas de chariot électrique, ni de cadet  
Les appareils de mesure de distance sont interdits  
Chaque partie doit être suivie par au moins un marqueur adulte. Attention le marqueur n'intervient pas directement auprès des joueurs.

## **POINTS ET CLASSEMENTS**

Les points par étape sont attribués en fonction du classement Strokeford/score maximum – filles et garçons mélangés nécessaire au classement des clubs et au classement individuel.

Classement	<u>1er</u>	<u>2e</u>	<u>3e</u>	<u>4e</u>	<u>5e</u>	<u>6e</u>	<u>7e</u>	<u>8e</u>	<u>9e</u>	<u>10e</u>	<u>11e</u>	<u>12e</u>	<u>13e</u>	<u>14e</u>	<u>15e</u>	<u>16e</u>	<u>17e</u>	<u>18e</u>	<u>19e</u>	<u>20e</u>	<u>21e</u>
Points	135	101	81	68	57	47	41	34	27	24	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10

Départage RMS en cas d'égalité (9, 6, 3) sur 9T pour la 1re place.  
Les points sont additionnés puis partagés en cas d'exæquo à une place X. En cas d'exæquo au Classement Général c'est la dernière épreuve qui départagera.  
Si 2 joueurs sont à égalité de point au soir de la dernière étape pour la 1re place : play-off en mort subite.

## **GOUTER - RECOMPENSES**

Lors de chaque étape, le Club recevant se réserve le droit de distribuer des récompenses aux 2 ou 3 premiers par âge et par sexe.  
Le club d'accueil s'engage et prend en charge un goûter, un panier d'accueil et les récompenses de son étape.

Au soir de la dernière étape du Tour Junior : les joueurs ayant totalisé le + de points dans leur catégorie d'âge et par sexe, seront désignés champions départementaux. Les champions seront récompensés par leur CD par une coupe ou une médaille. Prise en charge financière par le CD référent.